

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20231007-05 Du 10 juillet 2023 SIEL RENOUVELLEMENT DE LA CHAUFFERIE CAMPING-VESTIAIRES FOOT ADHÉSION À L'OPTION PROJETS ÉNERGIES RENOUVELABLES ET RÉSEAU DE CHALEUR</p>
---	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	05.07.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	05.07.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M (12)

Absents : BRIAND S – JOUMARD-DESSALCES S – PAULET N (3)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

**SIEL
RENOUVELLEMENT DE LA CHAUFFERIE
CAMPING-VESTIAIRES FOOT
ADHÉSION À L'OPTION
PROJETS ÉNERGIES RENOUVELABLES ET RÉSEAU DE CHALEUR**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'envisager la rénovation de la chaufferie la mise en place d'une chaudière bois granulés pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des vestiaires foot / buvette / salle des réunion / camping. Ce projet sera réalisé en maîtrise d'ouvrage communale.

CONSIDERANT que l'option « Projets énergies renouvelables et réseaux de chaleur » de la convention SAGE permet à la commune de demander au SIEL-TE Loire de réaliser la maîtrise d'œuvre du projet de construction de la chaufferie bois.

CONSIDERANT que l'adhésion à ce service s'élève à **8,5%** du montant d'investissement du projet.

CONSIDERANT que le montant du projet (hors subventions) est estimé à :

Désignation	Montant € HT
Travaux chaufferie bois	51 130 €
Maitrise d'œuvre (8,5% des travaux)	4 346.05 €
TOTAL (hors télégestion)	55 476.05 €

CONSIDERANT que le montant estimatif de la contribution que la commune s'engage à verser au SIEL-TE Loire sera donc de : 4 346.05 €HT (montant réajusté au montant réel des travaux à partir du DGD du lot chauffage)

CONSIDERANT que les modalités d'intervention du SIEL-TE Loire sont précisées dans la convention annexée à la présente et permettent à la collectivité de bénéficier d'un accompagnement du SIEL-TE Loire pour :

- La réalisation d'un cahier des charges de consultation d'entreprises ;
- L'assistance à la rédaction des dossiers de subvention ;
- L'aide à l'analyse des offres ;
- Le suivi du chantier et l'aide à la réalisation des opérations de réception.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité/majorité :

- 1) **DECIDE** de demander au SIEL-TE Loire, dans le cadre de l'adhésion à l'option « Projets énergies renouvelables et réseaux de chaleur » de la convention SAGE de ce syndicat, d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à la commune avant exécution.
Et s'engage à verser les contributions annuelles correspondantes suivant l'estimation de la contribution prévisionnelle de la commune, étant entendu que sa contribution définitive sera ajustée en fonction du chantier.
- 2) **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 11 juillet 2023.



Hervé BÉAL, Maire	Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance
-------------------	---------------------------------------